

---

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-189-2009**

---

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage*,

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 décembre 2009, le conseil a adopté le premier projet de règlement intitulé **règlement 1248-189-2009 modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-93 afin d'autoriser dans la zone H-253-(p) l'usage «gîte du passant» tout en limitant cet usage à un maximum d'un gîte du passant pour l'ensemble de la zone.**
2. Le projet de règlement a pour effet d'autoriser, dans la zone H-253(p), les gîtes du passant tout en limitant cet usage à un maximum d'un gîte pour l'ensemble de la zone.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 25 janvier 2010 à 19 heures 30**, dans la salle du conseil située à la mairie de Beloeil au 777, rue Laurier. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
5. Le projet de règlement peut être consulté à la mairie de Beloeil, du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à midi et de 13 heures à 16 heures. Une copie de ce projet peut également être obtenue sans frais.

Donné à Beloeil, ce 16 janvier 2010.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.

